



PARCOURS VAE - CERTIFICATION CHORÉGRAPHE

Parcours 1

“Assistance à la recevabilité VAE - Chorégraphe”

OBJECTIF

Accompagnement individualisé pour la préparation de la demande de recevabilité VAE pour la certification Chorégraphe.

Le candidat doit constituer un dossier de recevabilité (livret 1).

Il permet aux organismes certificateurs d'examiner votre demande de VAE en tenant compte de votre ancienneté professionnelle et de la qualité de votre expérience par rapport au diplôme visé. Dans ce livret 1 il vous sera demandé :

- de mentionner le diplôme que vous avez choisi
- de présenter votre parcours professionnel, les emplois ou activités bénévoles que vous avez exercés et qui sont en rapport avec le diplôme
- de préciser votre parcours de formation initiale et continue
- de joindre les justificatifs qui attestent de vos déclarations
- de présenter les objectifs et les motivations de son projet de VAE

La demande de recevabilité VAE permet de vérifier si vos expériences sont en concordance avec le contenu du référentiel de la certification visée.

Le référentiel de certification décrit les composantes de la certification ainsi que les activités du métier, de la fonction ou de l'emploi visé par la certification.

Peuvent être également indiquées les compétences, aptitudes et connaissances requises par le candidat pour l'exercice de ces activités.

A la suite de l'examen de votre dossier, l'organisme certificateur se prononcera pour un avis de recevabilité ou de non-recevabilité.

La recevabilité rend officielle votre demande de VAE auprès de l'organisme certificateur et vous autorise à poursuivre la procédure de VAE jusqu'au jury, mais ne préjuge pas de son résultat.

Cette recevabilité indique que votre parcours d'expérience est éligible à l'examen de celle-ci par le jury VAE de la certification Chorégraphe.

POINTS FORTS

- Expertise du milieu chorégraphique
- Accompagnement personnalisé par un expert de la certification visée
- En présentiel ou en distanciel

CONTENU

- Aide à la constitution du dossier de recevabilité (livret 1).

Le livret 1 est celui que vous allez devoir renseigner pour que l'organisme certificateur valide votre demande de VAE.

- Il vous est demandé de faire un premier inventaire de vos expériences professionnelles.
- Vous choisissez ensuite avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel de la certification Chorégraphe.
- Vous êtes accompagné pour la rédaction de votre demande de recevabilité et la vérification des justificatifs.

RÉSULTATS ATTENDUS

Avis de recevabilité émis par la commission de recevabilité constituée des responsables de la certification visée.

LANGUE

Français

RYTHME ET DURÉE

3 heures

DESTINATAIRES DU PARCOURS ET PRÉREQUIS

Ce parcours est destiné aux chorégraphes en activité, issus.es de techniques et d'esthétiques variées, pouvant justifier au minimum d'une année d'expérience professionnelle (salariée, non salariée et/ou bénévole et/ou volontaire) en lien direct avec la certification envisagée.

Maîtrise de la langue française.

ACCESSIBILITÉ

En matière de handicap, nous nous efforçons d'ouvrir nos formations à tous types de handicap. Si vous avez des questions, vous pouvez nous contacter à formations@lafabriquedeladanse.fr.

MODALITÉS D'ADMISSION

Plusieurs modalités possibles.

PRIX DE LA FORMATION

Tarifs accessibles sur demande.

Cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge intégrale ou partielle auprès des organismes de financement compétents grâce à vos droits à la

formation. Nous vous accompagnons dans les démarches ! Pour en savoir plus, écrivez-nous à formations@lafabriquedeladanse.fr